

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mai 2020

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK– Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT– Thomas PORTIER – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Alice VICTOIRE BOSC – Pierre MAFFRE

Absents excusés (avec procuration) : Rose Marie MELENDI (procuration à Gilles VIEULLES) – Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK) – Régis ARTIS (procuration à Joël OULIE)

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – FINANCES : Affectation de résultat 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 484 984, 47 euros**.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	228 556,32
+ Résultat de fonctionnement 2018 reporté sur 2019 (cpte 002)	423 216,87
= Résultat de fonctionnement 2019 cumulé à affecter en 2020	651 773,19

= Résultat d'investissement de l'exercice 2019	-125 328,28
+ Résultat d'investissement 2018 reporté sur 2019 (cpte 001)	-41 460,44
= Résultat d'investissement cumulé de 2019	-166 788,72

Recettes d'investissement de 2019 restant à réaliser sur 2020	0,00
- Dépenses d'investissement 2019 restant à réaliser sur 2020	0,00
= Résultat d'investissement des restes à réaliser de 2019 sur 2020	0,00

Soit Résultat d'investissement et restes à réaliser	-166 788,72
--	--------------------

Résultat de fonctionnement à affecter	651 773,19
- Affectation en recettes d'investissement cpte 1068	166 788,72
= Report en recettes de fonctionnement compte 002	484 984,47

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – FINANCES : Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de finances de 2020 dispose que « les taux et les montants d'abattements de la taxe d'habitation sont identiques à ceux appliqués 2019 ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide **de ne pas augmenter le taux des taxes locales** et fixe le taux des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

TFB 19.55 %
TFNB 119.54 %

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – FINANCES : Vote du Budget Primitif 2020

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2020	1 610 000,00	1 125 015,53
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2020 REPORTE		484 984,47
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 610 000,00	1 610 000,00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2020	430 211,28	597 000,00
RESTES A REALISES DE 2019	-	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	166 788,72	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	597 000,00	597 000,00

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2020	2 207 000,00	2 207 000,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – FINANCES : Subventions aux associations communales

Le conseil municipal décide de verser pour l'année 2020 aux associations mentionnées les sommes suivantes :

COMITE D ANIMATION	3 300.00
ECOLE DE FOOT	600.00
FOOT LOISIRS	350.00
ESV RANDONNEURS	250.00
ESV CYCLO	450.00
CHASSE	350.00
LES CHEVEUX D'ARGENT	400.00

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – ADMINISTRATION GENERALE : Création et composition des commissions communales

Pour la nouvelle mandature, le conseil municipal décide de composer les commissions suivantes :

COMMISSIONS	Président délégué	Membres
Administration générale	Claudie SIMONNIN TOMASEK	Claudie SIMONNIN TOMASEK Rose-Marie MELEND Alice VICTOIRE BOSC

Affaires scolaires	Magali FLAGEL	Magali FLAGEL Stéphane CALGARO Laetitia AUGUSTIN
Cadre de vie environnement	Claudie SIMONNIN TOMASEK	Claudie SIMONNIN TOMASEK Stéphane CALGARO Pierre MAFFRE Alice VICTOIRE BOSC
Communication	Claudie SIMONNIN TOMASEK	Claudie SIMONNIN TOMASEK Thomas PORTIER Stéphane CALGARO
Culture	Claudie SIMONNIN TOMASEK	Claudie SIMONNIN TOMASEK Thomas PORTIER
Finances	Gilles VIEULLES	Gilles VIEULLES Joël OULIE Jacqueline CALASTRENG Rose-Marie MELENDO
Jeunesse	Magali FLAGEL	Magali FLAGEL Laetitia AUGUSTIN Alice VICTOIRE BOSC Anne-Marie ROBERT Pierre MAFFRE
Travaux	Joël OULIE	Joël OULIE Gilles VIEULLES Jacqueline CALASTRENG Régis ARTIS Robert GIUSTI
Vie associative	Gilles VIEULLES	Gilles VIEULLES Régis ARTIS Thomas PORTIER

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – ADMINISTRATION GENERALE : Convention auprès du CCAS de Villefranche de Lauragais pour la reprise du portage de repas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'organisation depuis plusieurs années d'un service de portage de repas à domicile par le biais d'un prestataire privé.

Le marché regroupant le portage de repas et la restauration scolaire prend fin le 31 août 2020.

Le CCAS de Villefranche de Lauragais a informé la Mairie de la mise en place de ce service sur son territoire et se propose d'en faire profiter les autres communes. Par une convention, il se propose d'effectuer ce service auprès des personnes âgées de Villeneuve.

Afin de mutualiser les moyens, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conventionner avec le CCAS de Villefranche de Lauragais pour qu'il organise la prestation sur la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de conventionner avec le CCAS de Villefranche de Lauragais pour l'organisation du portage de repas sur la commune de Villeneuve mais se réserve le droit de reprendre en charge ce service lors de chaque renouvellement de contrat si l'exécution de la prestation n'est pas conforme aux exigences de service public attendues.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – CAO : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire indique que, compte tenu des différents marchés publics qui pourraient être pris durant la mandature, il convient de procéder au préalable à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres.

Un appel à candidatures est effectué.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal élit :

Membres titulaires :

- Gilles VIEULLES
- Joel OULIE
- Rose-Marie MELENDI

Membres suppléants :

- Magali FLAGEL
- Robert GIUSTI
- Jacqueline CALASTRENG

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; Blanc : 0 ; Nul : 0.

8 – CCAS : Renouvellement des membres municipaux du CCAS de Villeneuve

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS comprend, en plus du Maire qui le préside, un nombre pair de membres municipaux et extra municipaux qui ne peut dépasser 16.

Il demande ainsi au conseil municipal de désigner d'une part le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS et d'autre part de désigner les membres du conseil municipal qui siégeront.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'Action Sociale est fixé à cinq membres.

- le nombre de membres nommés par le maire, appelés à siéger au Centre communal d'Action Sociale est fixé à cinq membres.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de cinq membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres municipaux du CCAS s'effectue par scrutin de liste à bulletin secret.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats est déposée :

- Anne-Marie ROBERT
- Gilles VIEULLES
- Jacqueline CALASTRENG
- Thomas PORTIER
- Pierre MAFFRE

Le conseil municipal, après avoir voté, élit :

- Anne-Marie ROBERT
- Gilles VIEULLES
- Jacqueline CALASTRENG
- Thomas PORTIER
- Pierre MAFFRE

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; Blanc : 0 ; Nul : 0.

9 – Réseau 31 : Désignation des délégués membres de Réseau 31

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 en date du 1^{er} janvier 2010 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement
- D1.1. Eaux pluviales et de ruissellement

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein de la commission territoriale 9 « Sud Lauragais » de Réseau31.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner les 3 personnes suivantes :

- Monsieur Nicolas FEDOU
- Madame Jacqueline CALASTRENG
- Monsieur Robert GIUSTI

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

10 – SDEHG : Désignation des délégués membres du SDEHG

Le Maire explique que le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont composés de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Le Maire indique que la commune de Villenouvelle relève de la Commission territoriale de Montgiscard-Villefranche.

Le conseil municipal est invité à procéder à l’élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Montgiscard-Villefranche, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
FEDOU Nicolas	15
OULIE Joël	15

Délégué n° 1 : **M. FEDOU Nicolas** est élu à la majorité absolue

Délégué n° 2 : **M. OULIE Joël** est élu à la majorité absolue

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; Blanc : 0 ; Nul : 0.

11 – JURY D’ASSISES : Tirage au sort des jurés d’assises pour l’année 2021

La personne tirée au sort doit être au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l’année prochaine.

Ont été tirées au sort :

- Katia GUYONNET
- Christelle RECOCHE
- Laure GELY

Fin de la séance à 20h30.